

Résultats de la promotion économique cantonale pour la période 2007-2011

77 entreprises occupant 4350 emplois soutenues en 2011

Entre 2007 et 2011, 236 entreprises ont été aidées dans le canton de Neuchâtel, occupant 8.248 emplois à la fin de l'année 2011. Et sur la seule année 2011, ce ne sont pas moins de 77 entreprises, dont 12 nouvellement créées, qui ont été soutenues. Les effets produits par la politique menée en matière de promotion économique neuchâteloise sont mesurés par une enquête conduite chaque année par le Service de statistique auprès des entreprises soutenues du canton. Cette enquête permet de disposer d'une vue globale des effets de la promotion économique neuchâteloise, au sens large. Le rapport complet de l'enquête est disponible sur www.ne.ch/stat.

L'efficacité de la promotion économique neuchâteloise reste l'une des responsabilités majeures du Conseil d'Etat et du Service de l'économie (NECO) en particulier. Afin de disposer d'un avis indépendant sur les résultats d'un tel outil, un mandat a été confié par le NECO au Service de statistique, qui livre aujourd'hui les résultats de sa troisième enquête réalisée sur ce sujet.

Ainsi, au cours des cinq dernières années, 236 entreprises ont été soutenues par l'Etat ou une institution de promotion économique active dans le canton de Neuchâtel. A la fin de l'année 2011, ces entreprises occupent 8.248 emplois. Quelque 92% des entreprises soutenues au cours des cinq dernières années sont des sociétés endogènes déjà actives dans le canton au moment de l'octroi de l'aide (58%) ou nouvellement créées (34%).

Les sociétés provenant de l'extérieur du canton représentent 8% des entreprises soutenues. Entre 2007 et 2011, 81 entreprises ont reçu une aide à la création et 18 entreprises ont été soutenues dans le cadre de leur implantation dans le canton (en provenance de l'étranger ou d'un autre canton suisse).

Et sur la seule année 2011, pas moins de 77 entreprises recensant 4.350 emplois ont bénéficié d'un soutien de l'Etat ou d'une institution de promotion économique. Parmi elles, 12 sont de nouvelles entreprises, soit nouvellement créées, soit implantées depuis l'extérieur du canton.

Industrie horlogère et dispositifs médicaux en tête

En matière d'activité économique, 39 entreprises de la branche horlogère ont été soutenues au cours des cinq dernières années, occupant à fin 2011 un quart des 8.248 emplois concernés, soit 2.072 emplois. Suivent les branches de l'industrie des dispositifs médicaux, de l'industrie des machines et de l'industrie pharmaceutique.

Analyse longitudinale en construction

Avec désormais trois enquêtes statistiques successives, il est possible de suivre le développement des entreprises de la "génération 2009" sur trois ans et celles de la "génération 2010" sur deux ans. Ainsi, sur 67 entreprises ayant bénéficié d'une aide en 2009, 59 étaient encore actives en 2011 et occupent plus de 3000 emplois. De plus, parmi les 24 entreprises nouvellement créées ou implantées en 2009, 19 étaient encore actives en 2011. Sur la même période, le nombre d'emplois occupés par ces sociétés est passé de 54 à 43.

Ces analyses longitudinales de "générations" d'entreprises aidées seront étoffées au fur et à mesure des enquêtes statistiques suivantes, afin de suivre ces groupes pendant cinq années.

Des entreprises satisfaites de la promotion économique

Deux entreprises soutenues sur trois sont satisfaites des prestations offertes par les instituts de promotion économique. Seules 8% d'entre elles se déclarent insatisfaites, les autres ne se prononçant pas. En outre, plus de la moitié des entreprises ayant bénéficié d'une aide ont trouvé les démarches administratives relativement simples afin d'obtenir une aide de la promotion économique. Néanmoins, 16% ont estimé que ces démarches étaient compliquées. Finalement, parmi les entreprises soutenues, 19% ont dit souhaiter un développement et un renforcement des prestations offertes par le Guichet unique de l'administration cantonale, mais une majorité d'entre elles (64%) ne se sont pas prononcées sur cette question.

Le Département de l'économie, à l'écoute des attentes des entreprises, poursuit les travaux d'adaptation de la législation en vigueur dans le but de favoriser un développement durable du tissu économique neuchâtelois. La nouvelle loi d'appui au développement économique sera présentée par le Conseil d'Etat au Grand Conseil d'ici à la fin de la législature.

Les contours de cette nouvelle loi s'articulent autour de trois axes stratégiques: appui aux entreprises, renforcement de la promotion de la place économique neuchâteloise et poursuite de la prospection à l'étranger. Positionner le Service de l'économie comme premier interlocuteur privilégié des entreprises dans le but de faciliter les échanges avec l'administration ainsi que poursuivre l'aménagement des pôles de développement économique figurent parmi les multiples mesures proposées.

- **Le rapport complet de l'enquête sur la promotion économique entre 2007 et 2011 est disponible sur www.ne.ch/stat.**

Pour de plus amples renseignements:

Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.

Patrick Cossettini, chef du Service de l'économie, tél. 032 889 48 15.

Gérard Geiser, chef du Service de statistique, tél. 032 889 48 12.

Neuchâtel, le 4 mai 2012